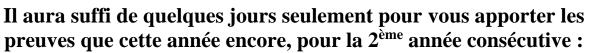


La grosse arnaque des NAO ! 2ème !



La Direction et l'union sacrée des autres syndicats avaient tout orchestré "avant" les réunions officielles de NAO!

Analyse de l'accord NAO 2023 après consultation des salariés :

Le fait de demander aux salariés si l'accord leur convient, permet 2 choses :

- 1) Avoir le ressenti des salariés et savoir si cela leur convient ou non
- 2) Détecter des problèmes à améliorer "avant" signature ou non de l'accord!

Et permet donc aux syndicats de faire modifier l'accord lors de la réunion suivante... et de le signer si les salariés sont satisfaits puisque l'on a receuilli leur avis... (C'est le B.A.BA.du syndicalisme...)

Après échanges avec les salariés et analyse de la CGT, voici les principaux problèmes remontés :

- Augmentation Générale de + 3 % pour LDC Bourgogne => Mais AG de + 3,6 % pour les cadres qui vont partir à VDR... (Un cadeau aux signataires avant leur départ ? (2))
- Le Coefficient 170 du "Régleur" (2ème année de suite où les régleurs ont un coefficient et qu'ils sont signataires prématurés des NAO y aurait-il un lien?): Pourquoi ce coefficient aux régleurs alors que les salariés de la maintnenance (qui sont "diplômés" et "règlent dans tous les ateliers") ne sont qu'au coefficient 155?
- La nouvelle grille des salaires :

Date	sept-22		mars-23	
SMIC			1 709,28 €	
Coef 120	1 680,00 €		1 680,00 €	
Coef 135	1 798,96 €		1 852,95 €	
Coef 140	1 840,35 €		1 895,56 €	
Coef 145	1 883,88 €		1 940,40 €	
Coef 155	1 916,05 €		1 973,53 €	
Coef 170	1 856,26 € à	2 061,38 €	1 973,53 € à	2 123,22 €
Coef 180	1 879,10 € à	2 243,67 €	1 973,53 € à	2 310,98 €
Coef 190	1 901,86 € à	2 312,03 €	1 973,53 € à	2 381,39 €

Les salariés des
Coefs 155 à 190
ont le même
minimum!
Ils peuvent tous
être payés pareil!
Rien ne vous
choque!?
Pas les signataires
en tout cas!

Ceci est la grille des salaires signée et annexée à l'accord => Coef 120 inférieur au SMIC

- La "Prime Pannes":
 - La CGT avait demandé de la "renommer" afin que tous les services puissent en profiter. (Car certains services doivent rester suite à une panne dans un autre service et leur motif à eux n'est pas panne, donc sujet à interpétation et problèmes...) Les salariés ont suggéré le nom de "prime d'impact" => Ceci aurait pu être gagné! La direction était d'accord!
 - O Dans l'accord signé précipitamment :
 - Les services concernés sont listés, mais le problème est qu'il en manque! (Exemple les chauffeurs, les cartons...)
 - La prime est inférieure à ce qu'avaient déjà obtenu les salariés par leur mobilisation !
 Les autres syndicats ont rabaissé un acquis gagné par les salariés grévistes !

Mais rassurez-vous! © Tout n'est pas perdu car dans l'accord signé => il est bien écrit que les salariés restent seulement sur la base du volontariat! Donc, à partir de maintenant, la Direction ne peut plus imposer aux salariés de rester en cas de panne 😂!

La CGT vous invite à ne plus rester travailler en cas de panne jusqu'à ce que la Direction ait signé un nouvel accord "Pannes" ou "Impact" <u>avec la CGT</u>, qui prévoiera cette fois :

- 50 € + casse-croûte si < ½ h
- 75 € + Casse-croûte si > ½ heure.

Tout n'est pas perdu! Loin de là! C'est donc votre détermination et la CGT à vos côtés qui vous permettront d'améliorer vos conditions de travail et vos salaires (4)

Au final, que dire de ces NAO?

- La CGT trouve que les NAO avaient bien commencé...
- La Direction a pris en compte des revendications CGT, pas tout... Mais cela avançait bien...
- La CGT a réussi à faire avancer des choses...

Mais la bêtise et l'anti CGT primaire des autres syndicats auront tout anéanti!

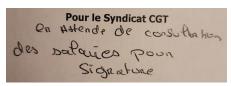
A quoi cela sert-il de négocier un protocole d'accord qui prévoit plusieurs réunions NAO si c'est pour signer "à l'arrachée" avant la tenue de la dernière réunion ???

- D'une part, la Direction avait donné son accord pour revoir des points => donc une autre réunion était nécessaire !
- D'autre part, même si on n'avait rien obtenu à la réunion suivante => au moins on l'aurait faite et au pire on aurait juste perdu notre temps !

Et quel intérêt peut-on avoir quand on est représentant du personnel à signer un accord aussi vite sans prendre le temps d'aller rencontrer les salariés pour savoir ce qu'ils en pensent ? De quoi et de qui a-t-on peur ? De ceux qui votent pour nous ? De ceux que nous sommes censés représenter ?

La CGT n'a pas refusé de signer l'accord NAO 2023! Voici ce qu'a écrit la CGT sur l'accord (que la Direction n'a pas affiché cette année d'ailleurs!?) => Aurait-elle peur de montrer ce qu'a écrit la CGT sur l'accord? Alors voici ce que nous avons écrit le soir de la 1ère réunion de négociation NAO:

Accord relatif à la Négociation Annuelle obligatoire *2023* sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise Articles L 2242-1°, L 2242-6 et L.2242-13 1° à L 2242-16 du code du Travail



Et aujourd'hui la question de signer ou non pour la CGT ne se pose plus car lorsque nous avons demandé jusqu'à quand on peut signer l'accord, la RRH a répondu : "C'est trop tard! Vous ne pouvez plus signer!"

Et cerise sur le gâteau : La CGT suit les négociations qui se déroulent dans le groupe...

Et surprise : le lendemain de la signature à LDC bourgogne, les salariés du site "ARRIVE" ont obtenu :

- Coef 125 (débutants en intérim) => +1,5 %
- Coef 135 (il n'y a pas de CDI à ce coef) $\Rightarrow +3\%$
- Coef 145 à 195 => + 3.65 %
- Prime de Transport => 0,60 € / J < 10 Km & 0,90 € / j > 10 Km

<u>Et le Site "ARRIVE" a été aidé</u>, donc la situation financière ne peut pas être des meilleures... Et pourtant ils ont obtenu plus que les salariés de LDC Bourgogne qui ont trimé pour aider les autres sites !!!

Alors maintenant que la CGT vous a expliqué en détail les NAO 2023, nous vous invitons à bien réfléchir sur le syndicalisme dont vous avez besoin pour défendre vous et vos intérêts à l'entreprise!

La CGT et ses élus ne militent pas pour leurs propres intérêts, ni pour profiter des heures de délégation pour leurs besoins personnels, ni pour avoir des avantages personnels au travail, et ne se font pas acheter pour signer n'importe quoi!

Les syndicats font ce qu'ils veulent, mais les droits et les moyens leurs sont attribués par les salariés lorsqu'ils votent pour les candidats de chaque syndicat. À vous de voir quel syndicat et quels élus vous voulez...

Et n'attendez pas de cadeaux de la CGT! La cotisation syndicale sert à former les élus, organiser efficacement la lutte des salariés, payer les merguez lors de grosses actions...

Mais la cotisation CGT ne sert pas à acheter les salariés et leurs voix !

Le seul cadeau à attendre de la CGT : c'est qu'elle soit à vos côtés pour vous défendre !